



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

OFP/DAL/DAL/S.MAR.N° 6A /2023

07 JUIN 2023

DECISION

Le Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail,

Vu le Règlement des Marchés de l'OFPPT, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014) et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Vu l'appel d'offres ouvert n° 170/2022, relatif aux **Études techniques et suivi des travaux d'aménagement extérieur des établissements de l'OFPPT** :

- Lot n° 1 : Établissements relevant des directions régionales CASA-SETTAT et RABAT SALE KENITRA.
- Lot n° 2 : Établissements relevant des directions régionales MARRAKECH-SAFI ET SOUSS-MASSA.
- Lot n° 3 : Établissements relevant des directions régionales DRAA TAFILALT ET BENI MELLAL KHENIFRA.
- Lot n° 4 : Établissements relevant des directions régionales FES MEKNES ET L'ORIENTAL.
- Lot n° 5 : Établissements relevant des directions régionales de la Province du Sud.

Vu la modification de la consistance physique des travaux et de la répartition des lots.

DECIDE

Annuler l'Appel d'Offres ouvert n° 170/2022, et ce conformément aux dispositions de l'Article n° 45 paragraphe 1-a « lorsque les données économiques, techniques ou quantitatives des prestations objet de l'appel d'offres ont été modifiées » du Règlement des Marchés de l'OFPPT, sus visé.


Directrice Générale
Loubna TRICHA